

# COLLECTIF 100 POUR 1 TOIT DE LANDIVISIAU

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19/10/2022

### Extraits

#### Sont présents les représentants des collectifs de :

Plouescat-baie du Kernic, Assu (Accueil Solidarité Saint Urbain), Landivisiau, Brasparts, Landerneau, Ploudiry. Jean Miossec représente Digemer. Le collectif de Sizun est absent ainsi que Saint Pol qui est autonome mais partenaire de Digemer.

#### Tour de table

##### Plouescat

- Une personne qui travaille, déclarée, , la MSA refuse de l'assurer,, la CPAM la refuse aussi en AME. Pourquoi ? le patron cotise et la personne aussi !
- Recherche de logement et de travail pour une famille de Kosovar qui va prochainement être mise à la rue à Sibiril

##### Landivisiau

- Une famille a déménagé à Brest pour que deux des enfants qui sont des étudiants à la fac soient plus près, les parents ne travaillent pas et les jeunes ne semblent pas motivés à trouver un travail pendant leurs études. Il y a aussi une jeune fille pas motivée non plus !
- Il va y avoir un problème financier très vite, car Landivisiau ne pourra pas suivre.
- De plus il y a très peu de contacts à présent du fait de l'éloignement.

**Jean Miossec apporte une réponse** assez « miraculeuse » en la personne de Arnaud Buors, un coach qui motive les gens à trouver du travail. Son n° 06 74 34 36 76. il y a aussi Michèle Marc pour qui le CESU n'aurait aucun secret... en autres choses.

##### Saint Urbain

- Une famille Albanaise est retournée dans son pays d'origine
- Une famille a eu son titre de séjour
- Il est indiqué que l'intégration n'est possible que s'il y a du travail, même l'apprentissage du français est mieux acceptée voire plus facile dans le monde du travail notamment pour les messieurs, les femmes sont plus volontaires en général.

##### Landerneau

- Une famille Tchétchène est à présent en autonomie à Landerneau avec un statut de demandeur d'asile
- Une famille de Bengali est à Brest à présent. Ils ont un statut de réfugiés politiques et sont en attente de logement social et sont au RSA
- Il a été également noté qu'une famille s'est montrée très malhonnête et de très mauvaise foi, le collectif a eu beaucoup de mal et a été ébranlé par des accusations intolérables de cette famille qui est partie au bout d'un an comme le stipulait le contrat d'accueil.
- Une famille géorgienne dont la femme est très courageuse et travaille tandis que l'homme ne fait rien, elle devrait partir en été et ce sera stop pour le 100 pour un toit.

##### Brasparts

Une seule famille monoparentale, la maman qui ne travaille pas et une enfant qui est scolarisée et

bien intégrée, renouvellement de passeport mais pas de titre de séjour, elle a une maladie que le préfet dit pouvoir être soignée au Togo mais cela coûte très cher là-bas. Tous les frais de cette famille sont pris en charge par le 100 pour un toit : n'est-ce pas exagéré ?

### **Ploudiry**

- Une seule famille prise en charge, le père et la mère travaillent, les enfants sont scolarisés. Nous devons refaire le point avec eux cela fait un an et demi qu'ils sont dans leur logement.
- Le seul problème c'est que Mr a fait un vol de ferraille avec un ami et a été pris par la police ce qui fait qu'il a une OQTF avec en plus pointage et restriction des déplacements. C'était avant l'été, c'est peut être fini à présent. Cela nous a mis en colère, il est totalement inconscient de ce qui peut se produire s'il est reconduit dans son pays !
- Une remarque : Comment motiver une cotisation à nouveau par les temps qui courent ? Des pistes : Faire une lettre aux adhérents, pour donner des nouvelles et sinon créer des événements pour récolter des fonds, des demandes de subventions.

### **Le contrat d'accueil**

Nous avons le modèle de Landerneau qui est très complet et qui peut servir de référence. Il y a aussi celui de Digemer que l'on peut trouver entre autres choses sur le site.

### **Les points principaux :**

- Mise à l'abri pour un temps
- Aider les personnes dans leurs démarches
- Les amener vers l'autonomie
- Suivre les démarches administratives.

Le collectif de Landerneau met à disposition un guide de la demande d'asile avec les principales étapes.

### **Digemer**

Jean Miossec fait un point sur les conditions d'emploi des migrants.

Un rendez-vous informel (c.a.d. pas de compte rendu) a eu lieu à la Préfecture avec DIGEMER, la SICA, la FDSEA, la CFDT, l'ADJIM ET LES PATRONS SOLIDAIRES pour voir s'il serait toléré que les employeurs potentiels, qui ne trouvent pas de main-d'œuvre puissent sans risquer d'amendes, embaucher les migrants.

Et qu'ils puissent par un « cerfa » demander une autorisation d'embauche de personne migrante et, sans réponse de la préfecture dans les 2 mois, cela serait acté comme étant positif : allègement des tracasseries administratives et plus de rapidité.

Il y a eu une bonne écoute, semble-t-il, du Préfet et un nouveau rendez-vous est prévu début novembre pour aller dans du concret.

### **LA PROCHAINE REUNION SERA LE MERCREDI 1<sup>ER</sup> MARS 2023**

#### **Ordre du jour :**

Tour de table et cas particuliers à discuter

La chronologie des démarches administratives

Le parcours du demandeur d'asile (documents joints à ce mail)

Questions diverses.